

VILLE D'HENIN BEAUMONT

-:-:-

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-:-:-

**Département du
Pas de Calais**

L'an Deux Mille Vingt et Un le 12 avril à 14 heures 30 le Conseil d'administration s'est réuni à la mairie, salon Jacques Piette, sous la présidence de Monsieur Steeve BRIOIS, président, à la suite des convocations en date du 8 avril 2021.

**Arrondissement
de Lens**

ETAIENT PRESENTS :

MM. Steeve BRIOIS, Christopher SZCZUREK, François NIEBOJEWSKI et Jean-Claude MASSIN.

Mmes Aurélia BEIGNEUX, Annie WANNEPAIN, Nathalie SALZMANN et Anne-Marie GARCIA.

Membres du Conseil d'administration,

ABSENT EXCUSE:

M. Boufeldja LASRI

**12/04/2021
N° 2021-20**

SECRETAIRE : M. Laurent MOREL

Directeur du CCAS,

ont signé au registre tous les Membres

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE EN DATE DU 12 AVRIL 2021 – N° 2021-19**

**RESIDENCE AUTONOMIE LOUIS PASTEUR – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 –
AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable au budget de la Résidence Autonomie Louis Pasteur,

Vu la délibération n°2021-19 du 12 avril 2021 portant approbation du Compte administratif 2020,

Considérant qu'il revient au Conseil d'administration de se prononcer sur l'affectation des résultats de la Résidence Autonomie Louis Pasteur ;

Le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 CONSTATE que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

SECTION	REPRISE DES RESULTATS 2019 (a)	RESULTAT D'EXECUTION 2020 (b)	RESULTAT DE CLOTURE 2020 (A = a+b)	SOLDES RESTES A REALISER (B)	RESULTATS CUMULES (A+B)
FONCTIONNEMENT	219 553,61	747,03	220 300,64	-	220 300,64
INVESTISSEMENT	154 331,87	1 588,00	155 919,87	2 222,41	153 697,46
TOTAL	373 885,48	2 335,03	376 220,51	2 222,41	373 998,10

ARTICLE 2 DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- 220 300.64 € en excédent de fonctionnement reporté via le compte R002 ;
- 155 919.87 € en excédent d'investissement reporté via le compte R001.

ARTICLE 3 RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffroy de Saint-Hilaire, CS 62039, 59014, LILLE Cedex), dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible depuis le site www.telerecours.fr

Elle peut par ailleurs faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de la présente délibération. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse au recours gracieux. Une absence de réponse au terme d'un délai de deux mois valant décision implicite de rejet.

Pour extrait certifié conforme au registre
(Publié et affiché conformément à l'article L2121-25
du Code général des collectivités territoriales)
HENIN-BEAUMONT, le 12 avril 2021

